2003-2004

Rapport annuel

Conseil consultatif
des aînés du
Nouveau-Brunswick

Annual Report

New Brunswick
Advisory Council on
Seniors

New Nouveau
Brunswick
CANADA

104-07347/

2003-2004

Rapport annuel

Conseil consultatif
des aînés du
Nouveau-Brunswick

Annual Report

New Brunswick
Advisory Council on
Seniors

Le 30 juin 2004

L'honorable A. J. Huntjens
Ministre responsable des Aînés
Assemblée législative
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le premier rapport annuel du Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick pour l'exercice allant du 1er octobre 2003 au 31 mars 2004.

Le rapport ci-joint présente un résumé des activités du conseil ainsi que ses états financiers qui ont été préparés par le Bureau du vérificateur général.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon profond respect.

S. Anne Robichaud
présidente

June 30, 2004

The Honourable A. J. Huntjens
Minister responsible for Seniors
Legislative Assembly
Fredericton, New Brunswick

Minister Huntjens:

I have the honour to present to you the Annual Report of the New Brunswick Advisory Council on Seniors for the fiscal year of October 1, 2003 to March 31, 2004.

The enclosed report contains a summary of the Council's activities and the financial statements prepared by the Office Auditor General.

Respectfully submitted,

Sr. Anne Robichaud
Chair

TABLE DES MATIÈRES

1.0	Introduction	4
2.0	Mission du conseil	5
3.0	Création du conseil	6
4.0	Information générale	8
5.0	Politique des langues	13
6.0	Responsabilités	13
7.0	Fonctionnement	15
8.0	Activités	18
9.0	Projets	25
10.0	Conclusion	26
11.0	Rapport du vérificateur	28

TABLE OF CONTENTS

1.0	Introduction	4
2.0	Mission of Council	5
3.0	Formation of the Council	6
4.0	General Information	8
5.0	Languages Policy	13
6.0	Responsibilities	13
7.0	Operation	15
8.0	Activities	18
9.0	Projects	25
10.0	Conclusion	26
11.0	Auditor Report	28

1.0 Introduction

Le 11 avril 2003, une loi sanctionnait la création du Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick. Suite à la nomination des membres, le 1er octobre 2003, ce nouvel organisme devenait réalité.

Dans une société vieillissante, le mandat du conseil, tel que défini, exige la collaboration de toutes les personnes vieillissantes, de tous les niveaux de gouvernement, des organismes et associations d'aînés, des professionnels de la santé qui, de près ou de loin, s'intéressent au vieillissement de la population et qui ont à cœur le bien-être de tous.

Préoccupés par l'éthique, nous croyons que les décisions, les programmes, les pratiques, les politiques et la recherche relatifs aux aînés doivent être élaborés dans une perspective de respect absolu de la personne humaine et dans une vision collective du vieillissement qui déterminera la façon dont la vie se présentera aux générations futures.

1.0 Introduction

The New Brunswick Advisory Council on Seniors was established by an act given assent on April 11, 2003. This new entity became a reality when its members were appointed on October 1, 2003.

In an aging society, the mandate of this Council, as defined, will require the collaboration of all the aging persons, all levels of government, seniors' organizations and associations, and health professionals who work directly or indirectly with aging populations and are committed to the well-being of all.

Out of a concern for ethics, we believe that all decisions, programs, practices, policies, and research relating to seniors must be developed from a perspective of absolute respect for the human person and with a collective vision of aging that will determine how future generations experience life.

C'est dans cette optique que nous avons accepté de rendre ce service à la collectivité du Nouveau-Brunswick car notre gratitude est grande envers les aînés qui nous ont légué cette belle province où il fait bon vivre.

Aujourd'hui, nous sommes heureux de présenter notre premier rapport pour la période allant du 1er octobre 2003 au 31 mars 2004.

2.0 Mission du Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick

Le Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick est un organisme d'étude et de consultation appelé en français « Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick » et en anglais "*New Brunswick Advisory Council on Seniors*".

It is in this perspective that we accept to render this service to the New Brunswick community, as we have a lot of gratitude for the elderly who have bequeathed to us this beautiful province that is such a wonderful place to live in.

Today we are pleased to present our first report covering the period from October 1, 2003, to March 31, 2004.

2.0 Mission of the New Brunswick Advisory Council on Seniors

The New Brunswick Advisory Council on Seniors is a body for study and consultation established under the name of "New Brunswick Advisory Council on Seniors" in English and *« Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick »* in French.

3.0 Création du conseil

Le 8 octobre 2002, le premier ministre Bernard Lord annonçait la création du Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick, lors de l'assemblée annuelle de la Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick, qui se tenait à Edmundston. À cette occasion, le premier ministre a dit : « Je crois que c'est une approche qui est nécessaire parce qu'à mesure que la population vieillit dans l'ensemble du Canada et au Nouveau-Brunswick, le rôle des aînés doit évoluer et s'adapter aux changements qui se produisent dans notre société. Les aînés d'aujourd'hui sont actifs et veulent continuer à contribuer et nous avons besoin de leur contribution. En même temps, les aînés veulent avoir un porte-parole officiel pour les questions qui les touchent directement. Ce nouveau conseil renforcera ce rôle d'interlocuteur ».

Le 11 avril 2003, une loi sanctionnait la création du Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick.

3.0 Formation of the Council

On October 8, 2002, Premier Bernard Lord announced the formation of the New Brunswick Advisory Council on Seniors at the annual meeting of the New Brunswick Senior Citizens' Federation, which was being held in Edmundston. "I believe this is an approach that is needed now at this time," the Premier said at that event. "It is needed because as our population continues to age throughout Canada and here in New Brunswick, the role of seniors must evolve to reflect the changes that are taking place in our society. Today's seniors are active. They want to continue to contribute, and we need them to do so. At the same time, seniors want to have a formal voice at the table on issues which affect them directly. This new council will strengthen that voice."

The New Brunswick Advisory Council on Seniors was established by an act given assent on April 11, 2003.

Le 1er octobre 2003, dans le cadre de la Journée internationale des personnes âgées qui se tenait à Fredericton, le ministre des Services familiaux et communautaires, Tony Huntjens, annonçait la composition du Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick :

Sœur Anne Robichaud, Moncton (présidente)
M. Bob Smalley, Florenceville (vice-président)
M. Gérard Laplante, Tracadie-Sheila
M. Irvin Robinson, Petitcodiac
Mme Muriel Justason, Saint John
Mme Helen Ladouceur, Haneytown
Le vénérable Arthur Gregg, Saint John
M. Léandre Roy, Petit-Rocher
M. Arnold Cormier, Dieppe
M. Paul-Émile Cormier, Saint-Antoine
Mme Jackie Bateman, St. Stephen
Mme Elisabeth Goguen, Fredericton
Mme Thérèse Martin, Edmundston

« Nous avons de la chance d'avoir tant de gens d'expérience dévoués, qui sont enthousiastes à l'idée de faire partie de ce nouveau conseil. Je me réjouis d'avoir

On October 1, 2003, in conjunction with events in Fredericton marking the International Day of Older Persons, Family and Community Services Minister, the Honourable Tony Huntjens announced the membership of the New Brunswick Advisory Council on Seniors:

Sister Anne Robichaud, Moncton (Chair)
Mr. Bob Smalley, Florenceville (Vice-Chair)
Mr. Gérard Laplante, Tracadie-Sheila
Mr. Irvin Robinson, Petitcodiac
Mrs. Muriel Justason, Saint John
Mrs. Helen Ladouceur, Haneytown
The Ven. Arthur Gregg, Saint John
Mr. Léandre Roy, Petit-Rocher
Mr. Arnold Cormier, Dieppe
Mr. Paul-Émile Cormier, Saint-Antoine
Mrs. Jackie Bateman, St. Stephen
Mrs. Elisabeth Goguen, Fredericton
Mrs. Thérèse Martin, Edmundston

"We are fortunate to have so many dedicated, experienced people who are anxious to participate in this new council. I am excited about having the

la chance de travailler avec ce conseil et je sais que les membres auront beaucoup d'idées et d'avis à offrir sur les questions qui touchent les aînés au Nouveau-Brunswick. Ce conseil jouera un rôle important en collaborant avec des associations bénévoles, des entreprises du secteur privé, des universités, des individus et des organismes gouvernementaux. Il représente un porte-parole officiel pour les aînés, à qui il offre un moyen de porter des questions d'intérêt à l'attention du gouvernement et du public », a affirmé le ministre Huntjens.

opportunity to work with the council, and I know the members will provide plenty of insight and advice on seniors' issues in New Brunswick. This council will play an important role by consulting and collaborating with voluntary associations, private businesses, universities, individuals, and government agencies. It gives seniors a formal voice and the opportunity to bring matters of interest and concern to government and the public." Minister Huntjens said.

4.0 Information générale sur le conseil

4.1 Le rôle du conseil. Le conseil exerce les fonctions suivantes : il donne son avis au ministre sur les questions relatives aux aînés dont il estime utile de se saisir ou que le ministre lui renvoie pour étude et il porte à l'attention du gouvernement et du public les questions qui intéressent et préoccupent les aînés.

Dans l'exercice de ses fonctions, le conseil peut :

4.0 General Information on Council

4.1 The Council's Role. The Council shall: advise the Minister on matters relating to seniors that the Minister refers to the Council for its consideration or that the Council considers appropriate, and bring before the government and the public, matters of interest and concern to seniors.

The Council, in carrying out its duties, may:

- entreprendre des recherches sur les questions qui touchent les aînés;

- undertake research on matters relevant to seniors,

- recevoir et entendre les requêtes et les suggestions émanant de particuliers ou de groupes des deux communautés linguistiques officielles concernant les questions qui touchent les aînés;

- receive and hear petitions and suggestions from individuals and groups from both official language communities concerning matters relevant to seniors,

- créer des comités, composés de membres du conseil et d'autres personnes qui n'en sont pas membres, pour aider et conseiller le conseil;

- establish committees consisting of members of the Council and other persons who are not members to assist and advise the Council,

- collaborer avec les organismes gouvernementaux, les associations bénévoles, les entreprises privées, les universités et les particuliers, se référer à eux, leur faire des propositions et les consulter sur les questions qui touchent les aînés, y compris, sans limiter la portée générale de ce qui précède :

- make referrals and proposals to, and consult and collaborate with, government agencies, voluntary associations, private businesses, universities and individuals with respect to matters relevant to seniors, including without limiting the generality of the foregoing:

(i) les secteurs de recherche qui peuvent être étudiés,

(i) research areas that may be studied;

(ii) les programmes qui peuvent être élaborés ou modifiés,

(ii) programs that may be developed or modified;

(iii) les mesures législatives, les directives et les méthodes qui peuvent être adoptées;

(iii) legislation, policies and practices that may be adopted,

- préparer à l'occasion les rapports, les études et les recommandations qu'il considère nécessaires.

- prepare from time to time such reports, studies and recommendations as the Council considers necessary.

4.2 Structure. Le conseil se compose d'un président, d'un vice-président et de onze autres membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les membres du conseil sont nommés pour un mandat de deux ans. Toutefois, pour le premier conseil, sept membres, dont le président et le vice-président, sont nommés pour un mandat de deux ans et les six autres membres, pour un mandat de trois ans.

Un membre du conseil demeure en fonction, malgré l'expiration de son mandat, jusqu'à ce qu'il démissionne, qu'il soit renommé ou qu'il soit remplacé. Un membre du conseil ne peut être nommé pour plus de trois mandats. Le président ne peut être nommé à ce titre pour plus de deux mandats. Lorsqu'un membre du conseil, autre que le président, n'est pas renommé ou remplacé à l'expiration de son mandat, sa renomination subséquente ou la nomination de son remplaçant est pour un mandat qui se termine à la date à laquelle il se serait terminé si la renomination subséquente ou le remplacement avait coïncidé avec l'expiration de son mandat.

4.2 Structure. The Council shall consist of a Chair, a Vice-Chair and 11 other members appointed by the Lieutenant-Governor in Council. The members of the Council shall be appointed for a term of 2 years, but for the purposes of the first Council, 7 of the members, including the Chair and Vice-Chair, shall be appointed for a term of 2 years each and the remaining 6 members shall be appointed for a term of 3 years each.

A member of the Council shall remain in office, notwithstanding the expiry of his or her term, until the member resigns, is reappointed or replaced. A member of the Council shall not be appointed for more than 3 terms. The Chair shall not be appointed as such for more than 2 terms. Where a member of the Council, other than the Chair, is not reappointed or replaced upon the expiry of the member's term, the member's subsequent reappointment or the appointment of a replacement shall be for a term to expire on the day it would have expired had his or her reappointment or replacement been concurrent with the expiry of the member's term.

4.3 Quorum. Le quorum du conseil est de sept membres.

4.3 Quorum. Seven members of the Council constitute a quorum.

4.4 Réunions. Le conseil se réunit au moins quatre fois par année, aux dates et aux endroits désignés par le président ou prévus de toute autre manière par ses règlements administratifs.

4.4 Meetings. The Council shall meet at least 4 times in each year at such times and places designated by the Chair or otherwise determine in accordance with the by-laws of the Council.

En plus des réunions tenues conformément au paragraphe précédent, le ministre peut demander au conseil de se réunir aux dates et aux endroits qu'il ordonne.

In addition to the meetings held in accordance with the preceding paragraph the Minister may require the Council to meet at such times and places as the Minister directs.

4.5 Règlements administratifs. Sous réserve de l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, le conseil peut établir des règlements administratifs relatifs à sa régie interne.

4.5 By-Laws. Subject to the approval of the Lieutenant-Governor in Council, the Council may make by-laws for its internal management.

4.6 Finances. Avant le début de chaque année financière, le conseil soumet à l'approbation du ministre un plan de travail établissant les méthodes par lesquelles il prévoit exercer ses fonctions durant l'année financière.

4.6 Finances. Before the commencement of each fiscal year, the Council shall submit to the Minister for approval a work plan setting out the manner in which the Council intends to carry out its duties during the fiscal year.

Le conseil peut modifier le plan de travail en tout temps au cours de l'année financière et doit soumettre le plan de travail modifié à l'approbation du ministre.

The Council may amend a work plan at any time during the fiscal year and shall submit the amended work plan to the Minister for approval.

4.7 Rapports. Pour l'exécution de ses fonctions, le conseil soumet au ministre, dans les trois mois qui suivent la fin de chaque année financière, un rapport annuel qui contient les éléments suivants :

- un compte rendu de toutes les réunions qu'il a tenues au cours de l'année;
- un compte rendu de toutes les constatations, conclusions et recommandations qu'il a adressées au ministre au cours de l'année;
- un rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan de travail ou du plan de travail modifié le plus récent, si un plan de travail modifié a été approuvé par le ministre;
- le rapport du vérificateur général.

4.7 Reports. For the purposes of carrying out its duties, the Council shall within 3 months after the end of each fiscal year submit to the Minister an annual report that shall contain:

- a report of all meetings conducted by the council during the year,
- a report of the findings, conclusions and recommendations referred or made by the Council to the Minister during the year,
- a report of the progress of the Council in relation to the implementation of the work plan or if an amended work plan has been approved by the Minister,
- the report of the Auditor General.

5.0 Politique des langues officielles

Le Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick reconnaît ses obligations et s'engage à offrir et à fournir activement à la population des services de qualité dans la langue officielle choisie par celle-ci et à encourager une utilisation plus équilibrée des deux langues officielles dans les services publics.

5.0 Official Languages Policy

The New Brunswick Advisory Council on Seniors recognizes its obligations and is committed to actively offer and provide quality services to the public in the public's official language of choice and to promote a more balanced utilization of both official languages within the public service.

6.0 Responsabilités des membres

Les membres sont tenus de :

- participer aux réunions ordinaires du conseil qui ont habituellement lieu tous les trois mois;
- transmettre au conseil toute information pertinente sur la région qu'ils représentent ou sur les groupes avec lesquels ils ont des liens relativement à des questions d'intérêt pour les aînés;
- fournir de l'information sur le conseil aux personnes et aux groupes de leur région ou les mettre en rapport avec le bureau du conseil pour que celui-ci les oriente vers les personnes-ressources ou les services dont ils ont besoin;

6.0 Responsibilities of Members

Members shall:

- attend regular meetings of the full Council, which are usually held quarterly;
- keep the Council informed of appropriate information from their region and/or from groups they are associated with on issues related to seniors;
- act as a contact person for their area for individuals and groups wishing information on the Council or a referral to appropriate assistance through our office;

- donner leur point de vue au moment de la rédaction de rapports sur des sujets d'actualité;
- échanger des renseignements sur les activités du conseil avec tout groupe de défense des intérêts des aînés;
- assurer la distribution locale de la documentation préparée par le conseil, notamment les rapports spéciaux, les brochures et le rapport annuel;
- promouvoir les activités générales du conseil;
- collaborer à l'organisation des réunions du conseil qui doivent se tenir dans leur région;
- participer activement à l'évaluation des projets en cours et des priorités du conseil;
- transmettre verbalement ou par écrit les préoccupations de la région ou du groupe qu'ils représentent;
- proposer l'ajout de certaines questions à l'ordre du jour des réunions du comité exécutif ou du conseil plénier.

- be given opportunities to provide specific input when Council prepares reports on current issues;
- share appropriate information about the Council's activities with any groups involved in the interests of seniors;
- assist with local distribution of the Council literature such as special reports, pamphlets, and the annual report;
- promote the general activities of the Council;
- assist in arrangements for regional meetings of Council held in their area;
- take an active role in evaluating the on-going activities and priorities of the Council;
- provide oral and/ or written reports at each full Council meeting on concerns or activities in their regions;
- submit issues for agendas of either the Executive Committee or full Council meetings.

7.0 Fonctionnement du conseil

Le fonctionnement du conseil a été étudié avec soin afin d'assurer le succès de ce nouvel organisme. Pour discuter de logistique, un grand nombre de réunions, d'appels téléphoniques et de rencontres ont eu lieu avec le ministre responsable des Aînés et son personnel et la présidente et les membres du conseil.

7.1 Bureau. Il a été convenu que le siège du conseil serait établi au 440, Kings Place, pièce 620, à Fredericton.

7.2 Plan d'action. Du 1er octobre au 20 octobre 2003, le conseil a consacré tous ses efforts à l'élaboration d'un plan d'action pour les deux années de son premier mandat.

Lors de la première réunion du conseil, le 21 octobre, un plan d'action a été soumis à l'étude des membres du conseil. Ce plan sera modifié après chacune des réunions du conseil car il faudra toujours tenir compte des obstacles qui surgissent

7.0 Council Operation

The operation of the new Council was scrutinized to ensure its success. Many meetings, telephone calls and get-togethers were held to discuss logistics with the Minister responsible for seniors, his staff and the Chair and Council members.

7.1 Office. It was determined that the official office for the Council will be established at 440 Kings Place Suite 620, in Fredericton .

7.2 Action Plan. From October 1 to 20, 2003, the Council focussed all its efforts on putting together an action plan for its two-year mandate.

At the Council's first meeting, on October 21, an action plan was presented to the members for review. The plan will be amended after each Council meeting since any obstacles that arise along the way must be dealt with to

en cours de route si nous ne voulons pas tomber dans le piège des démarches prématurées qui, trop souvent, font avorter les meilleurs projets.

Les **objectifs fixés** dès le départ sont d'instaurer une société respectueuse de la dignité des aînés où la personne est intégrée dans la communauté et, en conséquence, de favoriser une réflexion éthique et de formuler une politique d'ensemble respectueuse de la dignité de toute personne humaine.

Tout au long de notre premier mandat, nous tenterons de répondre aux deux grandes questions suivantes : quelle est la place de la personne vieillissante dans notre société et, en tant qu'aînés, quel rôle voulons-nous ou pouvons-nous jouer dans notre province?

Nos réponses découleront de notre philosophie de la vieillesse, de notre héritage culturel, de la structure de la société dans laquelle nous vivons, de nos politiques sur la vieillesse, de nos politiques sanitaires et sociales, de notre économie, de notre respect des droits de la personne et de notre éducation.

ensure that we do not fall into the trap of acting prematurely, which only too often causes even the best projects to fail.

The **objectives established** at the outset were to build a society respectful of the dignity of seniors, where the elderly are a part of the community, and accordingly, to promote discussion of ethics and to craft a comprehensive policy respectful of the dignity of all human beings.

Throughout our mandate, the Council will strive to answer two major questions: What is the place of seniors in our society? and What role can or do we want to play as seniors in our Province?

Our answers will flow from our philosophy on aging, our cultural heritage, the structure of the society in which we live, our aging policies, our health and social policies, our economy, our respect for human rights and our education.

Nous avons donc établi un calendrier, présenté dans notre premier plan d'action, qui devrait nous conduire à une meilleure connaissance de la situation des aînés dans notre province, nous permettant ainsi de mieux conseiller le gouvernement quant à l'adoption de politiques et à la création de programmes pour les aînés du Nouveau-Brunswick.

Accordingly, we established a timeline as presented in our action plan, which should allow us to gain a better understanding of the status of seniors in New Brunswick, thereby enabling us to better advise the Government in matters concerning the adoption of policies and the establishment of programs for seniors in the province.

Pour accomplir un tel travail, nous procéderons par étapes, en menant une réflexion progressive, des études et des recherches qui devraient aboutir à l'élaboration du programme que nous présenterons au « Forum 2005 ».

To achieve these goals, we will take a step-by-step approach while conducting progressive discussions, research, and studies, which we hope will enable us to put together a program to be presented at "Forum 2005".

Nous consulterons (1) les aînés au moyen d'audiences publiques, d'enquêtes et d'échanges, (2) les législateurs, (3) les spécialistes et les chercheurs du domaine de la gérontologie et (4) la documentation existante.

We will consult (1) seniors through public hearings, surveys, and discussions; (2) legislators; (3) gerontology experts and researchers; and (4) existing documentation.

Nous tiendrons des séances d'information, c'est-à-dire des audiences publiques et des conférences au cours desquelles nous diffuserons les résultats de nos recherches.

We will hold information sessions, i.e., public hearings and conferences at which we will disseminate the findings of our studies.

Nous élaborerons une « politique vieillesse » et un programme provincial pour les aînés du Nouveau-Brunswick, qui seront discutés au « Forum 2005 ».

We will develop an aging policy and a provincial program for New Brunswick seniors to be discussed at "Forum 2005".

8.0 Activités du conseil 2003-2004

8.0 Council Activities 2003-2004

8.1 Réunions du conseil

8.1 Council Meetings:

La première réunion du conseil a eu lieu le 21 octobre 2003. À l'ordre du jour étaient les points suivants : présentation des membres, choix d'un secrétaire et d'un trésorier, étude du projet de loi décrétant la mise sur pied du conseil, discussion du mandat et du budget, choix des porte-parole du conseil et formulation de recommandations quant aux délibérations du conseil.

On October 21, 2003, we had the first Council meeting. On the agenda: Introduction of the members, appointment of a secretary and treasurer, review of the bill decreeing the establishment of the Council, discussion about the Council's mandate and budget, selection of Council spokepersons, and a few recommendations about council deliberations.

Le premier ministre Bernard Lord, et le ministre responsable des Aînés, Tony Huntjens, y ont expliqué le mandat du Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick, qui est un groupe chargé de conseiller le ministre et le gouvernement sur les problèmes ou les questions ayant trait aux aînés. Ils ont rappelé qu'il y a beaucoup de défis à relever et ont encouragé les membres du

The Honourable Bernard Lord, Premier and the Honourable Tony Huntjens, Minister responsible for Seniors, explained the mandate of the New Brunswick Advisory Council on Seniors which is an advisory group to the Minister and the Government on problems and issues concerning seniors. They indicated that many challenges lay ahead, and they encouraged the Council

conseil à se mettre à l'écoute des aînés et les inviter à faire valoir leurs préoccupations.

members to listen to seniors and invite them to voice their concerns.

La deuxième réunion du conseil a eu lieu les 14 et 15 janvier 2004. À l'ordre du jour étaient les points suivants : étude des procédures parlementaires, étapes du protocole à suivre dans la préparation des recommandations à présenter au ministre et mode opérationnel du conseil.

On January 14 and 15 2004, we had the second Council meeting in Fredericton. On the agenda: Review of parliamentary procedures, the steps and process in the preparation of recommendations to be presented to the Minister and the operational structure of the Council.

Les membres du conseil ont rendu compte des services offerts dans leurs régions respectives de la province par les clubs d'âge d'or, les hôpitaux, les Services familiaux et communautaires, les foyers de soins et d'autres organismes qui s'occupent de la santé et du bien-être des aînés.

The Council members reported on the services offered in their region of the province by seniors' clubs, hospitals, Family and Community Services, nursing homes, and other organizations dedicated to seniors' health and welfare.

La sénatrice Brenda Robertson, qui a été ministre des Services sociaux ainsi que de la Santé dans le cabinet du premier ministre Richard Hatfield, a brossé un tableau de l'évolution des programmes et des services destinés aux aînés au Nouveau-Brunswick.

Senator Brenda Robertson who served as Minister of Social Services and Minister of Health in the Cabinet of former Premier Richard Hatfield, painted a picture of the evolution of programs and services for seniors in New Brunswick.

Le ministre Tony Huntjens, accompagné de deux membres de son ministère, a présenté une vision des programmes et des services offerts aux aînés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Le conseil a procédé à la création de cinq comités portant sur le bénévolat, l'éducation, l'éthique, les résidences pour personnes âgées et la santé. La composition et le mandat de ces comités seront présentés à la prochaine réunion du conseil. En ce qui concerne le comité d'éthique, la présidente a fait un exposé sur la bioéthique et, plus particulièrement, sur « le respect dû aux aînés».

La personne responsable de notre budget au ministère des Finances, a fait une présentation suivie d'une discussion portant sur le budget et ses différents éléments, les formulaires à remplir et ainsi de suite.

8.2 Réunions des comités. Les membres des cinq comités (bénévolat, éducation, éthique, résidences pour personnes âgées, santé), qui se composent de membres du conseil et de

The Honourable Tony Huntjens, together with two officials of his department presented a vision of the seniors' programs and services provided by the Government of New Brunswick.

The Council agreed to the creation of five committees in the following areas: volunteering, education, ethics, seniors' housing, and health. The membership and terms of reference of these committees will be unveiled at the next Council meeting. With regard to the Ethics Committee, the Chair gave a presentation on bioethics and more specifically on the « respect due to seniors ».

The person responsible for our budget in the Finance Department gave a presentation, which was followed by a discussion about the budget and its various components and instructions on how to fill out expense and other forms.

8.2 Committee meetings. The members of the five committees (volunteerism, education, ethics, senior's housing and health), made up of council members and specialists from our

spécialistes de notre province, se réunissent et travaillent à faire progresser les recherches et à apporter au ministre responsable des Aînés l'information dont il a besoin pour améliorer la situation des aînés.

province, are meeting and working to advance the research to bring to the Minister responsible for Seniors, the information he needs to improve the situation of seniors.

8.3 Site Web. Nous travaillons depuis le début avec Communications Nouveau-Brunswick pour mettre en marche notre propre site Web. Le 25 mars, nous avons testé notre site pour le première fois et le 29 avril, nous l'avons ouvert à tous.

8.3 Web Site. Since the beginning we have been working with Communications New Brunswick, to set up the Council's Web site. On March 25, the Council tested its Web site for the first time, and on April 29, the Web site was up and running.

8.4 Publications

8.4 Publications

8.4.1 Rapport sur les foyers de soins. Dès notre première réunion, soit le 21 octobre, nous avons décidé de mener une recherche sur la situation des foyers de soins au Nouveau-Brunswick. Un rapport sera produit afin de présenter dans les mois qui viennent une étude exhaustive de tous les problèmes liés à l'hébergement des aînés dans notre province.

8.4.1 Report on nursing homes. At the first meeting, on October 21, the Council decided to do a study on nursing homes in New Brunswick. A report will be prepared in order to present in the coming months the findings of an exhaustive study of all the issues relating to seniors' housing in New Brunswick.

8.4.2 Dépliant. En octobre, nous avons commencé à discuter sérieusement de la publication d'un dépliant afin de faire mieux connaître l'existence et les activités du conseil. Le dépliant a été finalisé de concert avec Communications Nouveau-Brunswick et sera remis aux membres du conseil pour fins de distribution.

8.4.2 Leaflet. In October, the Council began seriously discussing the possibility of preparing a leaflet to raise awareness of the Council and its activities. The leaflet was finalized with Communications New Brunswick, and will be given to the members for distribution purposes.

8.4.3 Brochure. Depuis le mois d'octobre 2003, nous travaillons à la publication d'une brochure portant sur la situation des aînés au Nouveau-Brusnwick. Bientôt, cette brochure sera remise aux membres du conseil pour approbation finale.

8.4.3 Brochure. In October, the Council started working on a brochure about the status of seniors in New Brunswick. The brochure will be given to the Council members for their approval before it is printed.

8.5 Présentations dans les régions

La présidente a visité, en compagnie de membres du conseil, différentes régions de la province : Inkerman, Moncton, Fredericton, Woodstock, Saint-Charles de Kent. Ils ont présenté à des centaines de personnes lors des réunions zonales de la Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'aux fonctionnaires retraités du gouvernement fédéral, le mandat et le rôle du conseil

8.5 Presentations in the Regions

The Chair accompanied by Council members visited different regions in our province: Inkerman, Moncton, Fredericton, Woodstock, St-Charles de Kent. They made presentations to hundreds of people during the zone meetings of the New Brunswick Senior Citizens Federation and to retired federal civil servants, on the Council's mandate and it's role in the province.

dans la province. Ces présentations ont été suivies de bonnes discussions et questions. Elles ont beaucoup apporté aux membres du conseil.

These presentations were followed by discussions and questions. It was a real enrichment for the Council members.

Partout où nous sommes allés, les aînés intéressés par le mandat du conseil nous ont fait part de leurs préoccupations et de leurs désirs en ce qui concerne le transport, la disponibilité des services de santé dans leur région respective, le coût des médicaments, les problèmes et le coût élevé de l'hébergement en foyer de soins ou en résidence d'accueil.

Wherever we have gone, seniors interested in the Council's mandate have informed us of their concerns and wishes with regard to transportation, the availability of health care services in their respective regions, drug costs, and problems with and the high cost of nursing homes and special care homes.

Mais nulle part avons-nous entendu une seule personne nous dire ce qu'elle aimerait partager avec les citoyens du Nouveau-Brunswick – toute cette expérience et cette richesse d'être que possèdent nos aînés, richesse qui pourrait être si bénéfique à toute la population de notre province et qui pourrait améliorer sensiblement la vie de nos semblables.

However, not a single senior told us about what they would like to share with the citizens of New Brunswick – that wealth of experience our seniors have acquired that could be of such benefit to all New Brunswickers and could improve everyone's lives considerably.

Il y a matière à réflexion dans ce constat. Qu'est-ce qui empêche les aînés de vouloir partager leur savoir, leurs talents et leur expérience de vie avec la société?

This gives us some food for thought. What can we do to encourage more seniors to share their knowledge, their talents and their life experiences with

Cette préoccupation nous donne un nouvel élan dans la poursuite de la mise en place de notre plan d'action présenté le 21 octobre 2003.

8.6 Contacts

Nous recevons de nombreux appels téléphoniques qui nous donnent un bon aperçu de la situation des aînés dans notre province, en particulier ceux vivant dans les régions éloignées. Voilà pourquoi nous avons hâte de mener nos audiences publiques afin de mieux connaître la situation réelle de toutes les personnes vieillissantes du Nouveau-Brunswick.

Nous avons eu le privilège de rencontrer un grand nombre d'aînés lors de nos présentations faites aux quatre coins de la province. Plusieurs personnes se sont également présentées à notre bureau, désireuses d'améliorer le sort des aînés de cette province. Toutes ces personnes sont préoccupées par l'avenir de la population âgée.

society? This concern gives us new impetus in our efforts to implement our work plan presented on October 21, 2003.

8.6 Contacts

The Council receives numerous telephone calls, giving it a good overview of the status of seniors in New Brunswick and especially of those living in remote areas. Accordingly, the Council is eager to start holding public hearings in order to gain an even clearer picture of conditions for all seniors in New Brunswick.

The Council had the opportunity to meet many seniors at our presentations across the province. In addition, a number of people who came to our office were concerned about improving the lot of seniors in the province. All were concerned about the future of the province's seniors.

9.0 Projets

Nous sommes devant une multitude de projets qui nous apparaissent tout aussi importants les uns que les autres. Toutefois, ces projets doivent être entérinés par l'ensemble des aînés qui, eux, ne doivent pas oublier que la revendication des droits et des privilèges ne peut se faire sans penser à l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick.

La période couverte par ce rapport s'arrête au 31 mars. Or, nous travaillons à la préparation des audiences publiques qui auront lieu en septembre 2004, à la production de trois brochures qui paraîtront en 2004, à l'organisation d'une enquête provinciale sur l'état des aînés au Nouveau-Brunswick qui sera menée en 2005, à la réalisation de recherches sur l'état de santé des aînés et la qualité des soins offerts dans nos établissements de santé, etc. Tout est orienté vers le succès de notre « Forum 2005 » qui sera précédé par quatre conférences données par des spécialistes.

9.0 Projects

The Council is contemplating a multitude of projects, all of which it considers to be equally important. However, these projects must be endorsed by all seniors, who must not forget that, when seeking rights and privileges, it is important to keep all New Brunswickers in mind.

This report covers the period to March 31. However, we are working on the preparation of the public hearings that will take place in September 2004, the creation of three brochures to be published in 2004, the organization of a provincial survey on the status of New Brunswick seniors to be completed in 2005; research concerning the health of seniors, quality of care for seniors in our health institutions, and other matters. Everything is oriented towards the success of our 2005 Forum which will be preceeded by four conferences given by specialists.

10.0 Conclusion

Notre défi est grand : insérer la problématique du vieillissement de la population dans la politique d'ensemble de notre province. Voilà pourquoi nous devons, dans les meilleurs délais, définir ce que peut être et doit être une saine « politique vieillesse » au Nouveau-Brunswick.

Notre mandat demeure bien présent au cœur de toutes nos activités : d'une part, écouter les aînés et travailler avec eux pour trouver des solutions susceptibles d'améliorer leur sort et, d'autre part, faire approuver par le ministre responsable des Aînés notre plan d'action, lui présenter les résultats de nos recherches et de nos projets et tenter de répondre aux questions qu'il porte à notre attention.

Nous avons donc établi un calendrier, présenté dans notre plan d'action, qui devrait nous conduire à une meilleure connaissance de la situation de la population âgée de la province, nous permettant ainsi de mieux conseiller le

10.0 Conclusion

We are faced with a formidable challenge: make the aging of the population an integral part of our province's overall policy. That is why we must determine as soon as possible what a sound aging policy in New Brunswick could and should consist of.

Our mandate is very much at the heart of all of our activities, from listening to seniors and working with them to find solutions likely to improve their lot, to having our action plan approved by the Minister responsible for Seniors, submitting the results of our research and projects to him, and trying to answer the questions that he refers to us.

We have therefore established a timeline as presented in our action plan, which should allow us to gain a better understanding of the status of seniors in New Brunswick, thereby enabling us to better advise the Government in matters

gouvernement quant à l'adoption de politiques et à l'élaboration de programmes pour les aînés du Nouveau-Brunswick.

concerning the adoption of policies and establishment of programs for seniors in this province.

Notre reconnaissance est grande envers le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le premier ministre et le ministre responsable des Aînés avec lesquels nous sommes heureux de collaborer.

We are grateful to the Government of New Brunswick, to our Premier and to the Minister responsible for Seniors, with whom we are pleased to collaborate.

S. Anne Robichaud, présidente

Sr. Anne Robichaud, Chair

11.0 Rapport du Vérificateur général

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan du Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2004 ainsi que l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2004 ainsi que des

11.0 Auditor General's Report

AUDITOR'S REPORT

To the Chair and Members
New Brunswick Advisory Council on Seniors

I have audited the balance sheet of the New Brunswick Advisory Council on Seniors as at 31 March 2004 and the statement of revenue, expense and surplus for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Council's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Council as at

résultats de son fonctionnement pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

K D Robinson

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 1 juin 2004

31 March 2004 and the results of its operations for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principle.

K D Robinson
K. D. Robinson, CA
Deputy Auditor General

Fredericton, N.B.
1 June 2004

CONSEIL CONSULTATIF DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2004

ACTIF	2004
Débiteurs - Province du Nouveau-Brunswick	152 248 $

PASSIF ET EXCÉDENT

Excédent	152 248 $

Approuvé par le conseil

Sa Anne Richard présidente

membre

NEW BRUNSWICK ADVISORY COUNCIL ON SENIORS
BALANCE SHEET
31 MARCH 2004

ASSETS	2004
Accounts receivable - Province of New Brunswick	$152,248

LIABILITIES AND SURPLUS

Surplus	$152,248

Approved by the Council

Sa Anne Richard Chair

Member

CONSEIL CONSULTATIF DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004 Budget	2004 Réel
RECETTES		
Subventions - Province du Nouveau-Brunswick	200 000$	200 000$
DÉPENSES		
Services personnels	72 500	2 850
Autres services	119 800	19 754
Fournitures et approvisionnements	5 500	1 325
Bien et matériel (note 2)	2 200	23 823
	200 000	47 752
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	-	152 248$
Excédent, début de l'exercice		-
EXCÉDENT, fin de l'exercice		152 248$

NEW BRUNSWICK ADVISORY COUNCIL ON SENIORS

STATEMENT OF REVENUE, EXPENSES AND SURPLUS

FOR THE YEAR ENDED 31 MARCH 2004

	2004 Budget	2004 Actual
REVENUE		
Grants Province of New Brunswick	$200,000	$200,000
EXPENSES		
Personal services	72,500	2,850
Other services	119,800	19,754
Materials and supplies	5,500	1,325
Property and equipment (note 2)	2,200	23,823
	200,000	47,752
EXCESS OF REVENUE OVER EXPENSES	-	$152 248
Surplus beginning of the year		-
SURPLUS, end of year		$152,248

CONSEIL CONSULTATIF DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2004

1. Objectif de l'organisation

Le Conseil, un organisme d'étude et de consultation, a comme mission de conseiller le gouvernement quant aux questions qui intéressent et préoccupent les aînés de la province. Le Conseil a été établi en vertu de la Loi créant le Conseil consultatif des aînés du Nouveau Brunswick, qui est entré en vigueur le 1 avril 2003.

2. Principales conventions comptables

Le Conseil a pour principe d'imputer tous les achats d'équipement et de mobiliers aux dépenses durant l'exercice où la dépense est engagée.
Ces dépenses se composent principalement d'achat d'ordinateurs et de fournitures de bureau.

3. Dépenses ne figurant pas dans les états financiers

Le ministère des Finances a assumé la responsabilité des coûts reliés é l'administration financière du Conseil

NEW BRUNSWICK ADVISORY COUNCIL ON SENIORS
NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
31 MARCH 2004

1. Purpose of the organization

The Council, an organization for study and consultation, has a mission to advise government on questions of interest and concern to seniors in the Province. The Council was established under the New Brunswick Advisory Council on Seniors Act. which came into force on 1 April 2003.

2. Significant accounting policies

It is the policy of the Council to charge purchases of property and equipment to expense in the year in which the expenditure is incurred. These purchases consist mainly of computer and other office equipment.

3. Expenses not included in these financial statements

The Department of Finance has assumed responsibility for the costs of the financial administration of the Council